MAIRIE DE PARIS

CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT PARIS

FICHE THÉMATIQUE Cahier de Recommandations Environnementales

PLAN CLIMAT

# Locaux propreté

## Propreté, Objets encombrants

**En constante augmentation depuis des années, les déchets ont un impact environnemental fort : de la production du produit à la collecte et au traitement des déchets qu'il génère.**

**Mieux consommer et mieux trier permettent de réduire facilement l'impact environnemental de nos déchets. Pour mieux trier, la conception des locaux poubelles est primordiale.**

### Un enjeu économique

**Pour arrêter de jeter des meubles et objets encombrants qui peuvent encore servir, un local de stockage temporaire permet aux voisins de récupérer ce qui peut être réutilisé.**

### Un enjeu environnemental

**Mieux trier les déchets, c'est permettre la récupération de matières premières et des économies d'énergie (extraction des matières premières, fabrication, transport).**

### Un enjeu de société

**Le secteur de la récup' et du design autour des vieux objets se développe. De nouveaux types d'emplois se créent. A Paris, une ressourcerie s'est ouverte pour récupérer certains déchets prometteurs, pour les réparer, les relooker et les revendre à prix bas. Allez-y, c'est dans le 18e arrondissement.**

Mairie de Paris - J. Leroy

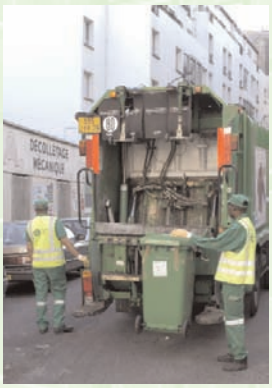

Mairie de Paris - B. Bouillet

Mairie de Paris - J. Leroy

EDITION N°1 - AVRIL 2009

ensemble, protégeons l'environnement

# Locaux propreté, mode d'emploi

## 1 La collecte à Paris

En matière de déchets ménagers, il existe 4 " flux " différents :

- le bac à couvercle jaune qui reçoit les emballages, les journaux-magazines, le papier et le petit électroménager (collecte 2 fois par semaine)
- le bac à couvercle blanc qui reçoit le verre (collecte 1 fois par semaine)
- le bac à couvercle vert qui reçoit les ordures ménagères résiduelles (collecte tous les jours).

  Ces bacs doivent être mis en permanence à la disposition des habitants.
- enfin, les encombrants pour lesquels un espace de pré-stockage est à prévoir dans la copropriété afin de permettre la récupération de certains objets par les habitants intéressés.

## 2 Le recyclage un impératif économique et environnemental

A partir des matériaux récupérés grâce au tri, on peut fabriquer de nouveaux produits en utilisant moins d'énergie et en évitant d'avoir à puiser dans les matières premières :

- avec le plastique des bouteilles, on peut fabriquer des vêtements en laine polaire
- avec le plastique des flacons de savon liquide, on peut fabriquer des arrosoirs ou des barquettes pour les fleurs
- avec le papier ou le carton, on peut refabriquer du papier ou du carton
- avec le verre, on peut fondre de nouvelles bouteilles en verre.

A Paris, il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour que tout le monde trie et trie bien. Chaque année environ 150 000 tonnes de déchets sont recyclées grâce au tri des Parisiens, sur les 1 200 000 tonnes collectées. Mais cela ne représente encore que 12,4 % de la totalité des déchets produits.

La conception des locaux poubelles est un point important pour améliorer le tri et le recyclage des déchets. Les locaux doivent être suffisamment grands pour y entreposer tous les types de bacs (vert, blanc, jaune). Les espaces de circulation doivent être suffisants pour permettre l'accès des résidents à tous les bacs.

Un local bien agencé et agréable (éclairage, revêtements, information) sera mieux respecté par les résidents ; les déchets seront jetés à l'intérieur des bons bacs plutôt qu'entassés dans un unique bac ou déposés en vrac près de la porte. Les investissements initiaux seront ainsi récupérés dans les frais d'entretien réduits d'un local bien conçu.

## 3 Quelles solutions techniques ?

### ● Un local pour les bacs

#### Les recommandations générales pour la conception du local

La nature de l'aménagement sera choisie en fonction :

- de la réglementation
- de la configuration des parties communes
- du nombre d'habitants
- des contraintes logistiques, d'entretien et de manutention quotidienne
- de la sensibilité du site aux problèmes d'hygiène et de sécurité
- de la facilité d'accès aux bacs pour les habitants
- des coûts.

#### Conseils pour un bon aménagement

Le local doit être propre et facile d'accès. Des affiches d'information sur la gestion des déchets (tri, jours de collecte ...) doivent être mises en place dans les parties communes de l'immeuble et dans le local poubelles.

Pour éviter que les personnes pressées ou inattentives ne viennent déposer par erreur des ordures ménagères dans les bacs des déchets recyclables, il faut disposer les bacs verts près de l'entrée. Les bacs à couvercle jaune et blanc doivent être également faciles d'accès sans avoir besoin de bouger d'autres bacs ou de slalomer.

#### Les caractéristiques techniques du local

Le local propreté doit comporter un certain nombre d'éléments qui permettent une bonne gestion des bacs et une bonne hygiène. Il faut donc prévoir :

- un point d'eau
- un siphon de sol pour évacuer l'eau de lavage
- deux grilles d'aération (haute et basse) pour la ventilation
- un éclairage suffisant et économe
- une porte coupe-feu garantie par un certificat d'essai
- pour des raisons d'hygiène un carrelage au sol non glissant
- un revêtement propre et lisse aux murs (peinture lisse, carrelage …).

Verdicité

## Adapter l'existant

Si le local existant ne permet pas de stocker l'ensemble des conteneurs, le gestionnaire peut mettre à profit la présence d'un local inutilisé pour créer un nouveau local propreté ou bien rechercher une solution à l'extérieur du bâti : construction d'un abri ou pose d'un module en kit dans l'espace extérieur commun.

Dans ce cas, il faut :

- choisir l'emplacement en privilégiant la proximité pour les habitants
- prendre en compte la manutention des bacs jusqu'au point de collecte
- s'informer des autorisations administratives nécessaires en fonction de l'aménagement (permis de construire …)
- stabiliser le sol avec une chape d'enrobé bitumé ou bétonné.

# Un local pour les encombrants

Le Plan Local d'Urbanisme de Paris préconise la création d'un " lieu de stockage des déchets [approprié] (…) à la récupération pour réutilisation ". Ce local est destiné au stockage temporaire des objets encombrants des habitants afin que les objets réutilisables puissent être récupérés par les voisins intéressés.

### Donner une seconde vie aux objets réutilisables

Ce local est donc à la fois une solution pour favoriser la solidarité et pour réduire la quantité de déchets produite en donnant une seconde vie aux objets réutilisables. L'enlèvement des objets non récupérés devra être organisé régulièrement en faisant appel à une association type Emmaüs ou en organisant un débarras en faveur d'une ressourcerie. Si aucune solution de réutilisation ou de don n'a été trouvée, le service de collecte des objets encombrants de la Ville pourra être sollicité. Le signalement pour demande d'enlè-vement sur le trottoir aux horaires définis par le service est à faire par internet sur www.paris.fr, rubrique Environnement/déchets ou par téléphone au 3975.

Mairie de Paris - L. Journet

### Une ressourcerie à Paris

La première ressourcerie parisienne a été inaugurée en juin 2007. Gérée par l'association Interloque, son but est de réparer les objets qui lui sont apportés (électroménager, meubles, vaisselle, livres, textiles, quincaillerie …) et de permettre ainsi de réduire les quantités de déchets, d'employer des personnes en difficulté en vue de leur réinsertion et de proposer des biens d'équipement réparés à des prix modiques.

**Ressourcerie de l'Interloque**
*7, rue de Trétaigne*
*75018 Paris - Tel : 01 46 06 08 86*
*Ouverture du lundi au samedi 10h/13h et 14h/19h.*

# 4 Dimensionner les locaux poubelles

La surface du local poubelles est déterminée par la quantité de déchets produite et par la fréquence de collecte (à Paris : 2 fois par semaine pour les bacs jaunes, 1 fois par semaine pour le verre et tous les jours pour les ordures ménagères).

## Estimation du nombre d'habitants

Si on ne connaît pas le nombre d'habitants on peut utiliser les chiffres suivants (pour des données plus précises par arrondissement, consulter les enquêtes INSEE).

| Nombre de pièces | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre moyen d'habitants par logement | 1,2 | 1,6 | 2,1 | 2,7 | 3 | 3,3 | 3,5 | 3,6 | 3,8 | 4,1 |

## Estimation du volume de déchets

- **bacs à ordures ménagères** (bac vert) :
  *20 litres par **jour** par habitant*
- **bac multi matériaux** (couvercle jaune) :
  *12 litres par semaine par habitant*
- **bac à verre** (couvercle blanc):
  *2 litres par semaine par habitant*

## Et pour les bureaux et commerces ?

Pour les activités tertiaires, compter une production de 5 litres par salarié par jour (80 % de papier). Pour les commerces hors restaurant, compter 90 litres par jour par salarié. Le volume de stockage nécessaire est alors à définir en fonction de la fréquence de collecte des déchets prévue au contrat de collecte de l'entreprise.

## Estimation de la surface des locaux

Une fois le volume de production de chaque type de déchets déterminé, on en déduit le nombre de bacs à stocker. Les bacs jaunes étant collectés deux fois par semaine, le volume de bac jaune à prévoir est donc théoriquement de 6 litres par habitant mais si le bac jaune de l'immeuble n'est présenté à la collecte qu'une fois par semaine (emploi du temps du gardien etc ...), ce sont bien 12 litres par habitant qu'il faut prévoir en capacité de stockage des bacs jaunes.

| Capacité (litre) | Largeur (mm) | Longueur (mm) | Emprise au sol en $m^2$ |
|---|---|---|---|
| 120 l | 480 | 553 | 0,27 |
| 240 l | 583 | 730 | 0,43 |
| 340 l | 626 | 850 | 0,53 |
| 500 l | 688 | 1360 | 0,94 |
| 660 l | 795 | 1360 | 1,08 |
| 750 l | 795 | 1360 | 1,08 |

Les bacs sont disponibles en 6 tailles (voir tableau). C'est le service de propreté qui détermine la taille des bacs qui sont alloués à un immeuble mais les dimensions indiquées dans le tableau suivant peuvent être utilisées pour dimensionner le local poubelles.

Les emprises au sol des bacs doivent être multipliées par 2 ou 3 pour les grands immeubles (beaucoup de bacs) et par 5 ou 6 pour les petits immeubles (quelques bacs) pour permettre une bonne circulation autour des bacs pour les habitants et pour permettre la sortie des bacs.

Par exemple, pour bien manipuler un bac de 340 litres, il faut prévoir 3 m² (5 m² pour un bac de 500 litres) mais dans un grand immeuble, cette surface peut être réduite car les espaces de circulation des différents bacs se chevauchent.

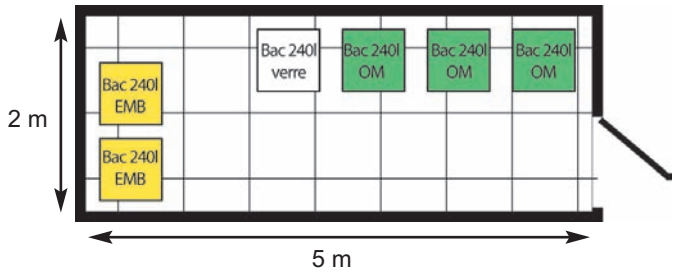


Finalement, le positionnement des bacs sur un plan permet de définir facilement les espaces de circulation nécessaires et donc la surface totale du local poubelles comme le montre l'exemple ci-dessus.

## Prévention

La prévention des déchets, c'est la réduction des quantités de déchets produits et donc les impacts environnementaux liés à la fabrication des produits et à la gestion de ces déchets (collecte et traitement). Réduire les déchets cela permet donc d'économiser l'énergie et les matières premières mais aussi de diminuer la dimension (ou le nombre) des bacs et des locaux propreté et de limiter les capacités des unités de traitement des déchets.

***Exemples de méthodes pour réduire les déchets*** : réutilisation, réparation, don, compostage, achat de produits moins emballés, pose d'un stop-pub sur la boîte aux lettres …

Paris a adopté son plan de prévention des déchets en décembre 2007. Il est consultable sur www.paris.fr

## Définitions

**Flux de déchets**
*Ce sont les différents types de déchets triés selon les instructions de la municipalité (4 flux à Paris pour la collecte en porte-à-porte).*

**Collecte sélective**
*Collecte séparée de certains déchets pour les recycler (bac jaune, bac blanc).*

**Dotation**
*Nombre de bacs de stockage des déchets alloués à un immeuble (bacs vert, jaune, blanc).*

## Rôle du propriétaire, syndic de copropriété ou bailleur

Chargé de la gestion technique et financière, de la précollecte des déchets c'est-à-dire de leur rassemblement dans un même lieu dans des bacs, Il est donc responsable de l'établissement et de l'entretien des dispositifs de stockage individuels et collectifs et de l'acheminement des déchets au point de collecte, conformément au règlement sanitaire départemental de Paris.

Il a également la responsabilité de spécifier aux concepteurs (architecte, maître d'oeuvre) les dispositions constructives imposées pour le stockage et l'évacuation des déchets. C'est lui qui fournit notamment les informations sur les dimensions et l'aménagement du local poubelles qui doit être clos et ventilé.

**Extrait du PLU de Paris**
**UG.4.4 - Collecte des déchets**
*Les constructions nouvelles doivent comporter des locaux de stockage des déchets dimensionnés de manière à recevoir et permettre la manipulation aisée de tous les bacs nécessaires à la collecte sélective des déchets.*
*Les locaux de stockage doivent être aménagés de préférence au rez-de-chaussée. Dans le cas où ils sont implantés en sous-sol, un dispositif permettant la mise en oeuvre de la collecte sélective depuis les parties communes de l'immeuble à rez-de-chaussée doit être prévu. Les locaux seront isolés et fermés lorsqu'ils donnent sous les fenêtres des habitants.*
*Ces dispositions s'appliquent également en cas de réaménagement de bâtiments existants, sauf si leurs caractéristiques l'interdisent.*

## Pour en savoir plus

### Pour les questions réglementaires

**Pôle Accueil et Service à l'Usager** (PASU)
17 boulevard Morland - bureau 115 - 75181 Paris Cedex 04
Tel : 01 42 76 31 94 - www.paris.fr

**Direction de la Propreté et de l'Eau**

### Documentations de référence

- Règlement sanitaire départemental de la Ville de Paris, art.73 à 85
- Code de la construction et de l'habitation, art R III-3 et R III-12
- Arrêté ministériel du 31/01/86 - normes de résistance au feu
- Code du travail
- Normes AFNOR - contenants
- Cahier de Recommandations Environnementales, réferentiel 'un aménagement durable pour Paris'

Dépôt légal en cours - Conception graphique : Mission Communication
Crédits photos : Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme - MC - SDA - Verdicité

Retrouvez le Cahier de Recommandations Environnementales et toutes les fiches thématiques sur www.paris.fr

MAIRIE DE PARIS
CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT PARIS
idemu
INFO ÉNERGIE
Culture Communication
ADEME
IMPRIM'VERT
Toute l'info sur la ville ! paris info Le 3975 Paris.fr